

COMMUNIQUE CONJOINT DE LA COMMISSION

A la suite de la lettre n° CAB.MIN/MINES/JPK/JMT/LKW/00306/2026 du 30 janvier 2026 invitant les sociétés minières en exploitation en République Démocratique du Congo à justifier, au plus tard le 31 juillet 2026, de leur conformité aux dispositions des articles 71 bis du Code minier et 144 bis du Règlement Minier relatives à la participation des personnes physiques de nationalité congolaise au capital social des Sociétés minières ainsi que des résolutions de la réunion du Cadre de Concertation tenue à Lubumbashi le 24 février 2026, une Commission composée des représentants du Ministère des Mines et des sociétés minières conduite par la Chambre des Mines de la FEC a été mise en place afin d'examiner les modalités pratiques de mise en œuvre de ces dispositions.

Les travaux de la Commission, conduits dans un esprit de dialogue constructif et de responsabilité partagée, ont abouti aux conclusions suivantes :

1. Les parties réaffirment leur engagement à contribuer à la mise en œuvre effective des dispositions des articles 71 bis du Code minier et 144 bis du Règlement minier, lesquelles traduisent la volonté du législateur de renforcer la participation des personnes physiques de nationalité congolaise au capital social des sociétés minières.
2. Les parties ont pris acte de la nécessité de la prise d'un Décret afin de préciser certaines modalités d'application des dispositions précitées.
3. Tout en actant la nécessité, pour les parties, de continuer les discussions en interne, les membres de la Commission s'accordent à soumettre, au-delà des points de convergence, les points de divergence portant sur certaines dispositions du projet de Décret, à l'appréciation de son Excellence Monsieur le Ministre des Mines à qui elles transmettront leurs conclusions pour les mesures idoines.

Les parties saluent la qualité du dialogue engagé et réaffirment leur détermination à contribuer à la mise en œuvre du Décret à prendre.

Fait à Kinshasa, le 31 juillet 2026

Pour la Chambre des Mines/FEC


KASSONGO BIN NASSOR

Pour le Ministère des Mines


Prof. Dr. Michel KASWA KAYOMO